<u>Présents</u>: Marie Graciet, André Rodrigues, Robert Cazala, Philippe Fleygnac, Michel Blanc, Christian Ladet, Georges Bordenave, 1 pouvoir (Alain Guyader), ainsi que 10 personnes venues assister à l'AG

Ordre du jour :

- 1 Rapport moral et vote
- 2 Rapport financier et vote
- 3 Perspectives 2023
- 4 Election du nouveau CA
- 5 AG extraordinaire (montant de la cotisation)
- 6 Situations particulières

La séance est ouverte par Marie Graciet, présidente.

1 Rapport moral et vote

En introduction est présenté un rappel sur le périmètre fonctionnel du Sivom de la Saudrune, avec les communes desservies :

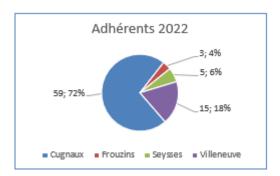
- les habitants des communes de Cugnaux et Villeneuve sont alimentées en eau potable par la SPL du SIVOM SAGe
- les eaux usées sont traitées par l'usine d'assainissement de Cugnaux qui relève de cette même SP du SIVOM, ce qui donne lieu à des compensations financières par Toulouse Métropole au SIVOM

Par contre:

- le prix de l'eau à Villeneuve et Cugnaux est celui de la Métropole
- la Métropole gère directement tous les travaux sur les réseaux de canalisations de ces 2 villes

Point sur les adhérents :

82 cotisants 2022 (et un Vivier de 602 ex-adhérents, dont 240 avec mail).



Une action de relance par voie de mail et courrier postal a été menée, ainsi que de mises à jour du fichier des adhérents en fonction des retours.

Participation aux 3 CCSPL du SIVOM SAGe :

La présence à ces instances est indispensable pour les présents car c'est le seul moyen d'obtenir des informations sur les choix qui déterminent le prix de l'eau et des moyens affectés à son traitement, ainsi qu'assurer un suivi sanitaire satisfaisant.

CCSPL à Toulouse Métropole :

Décision prise par la métropole concernant les travaux à venir sur les réseaux de canalisations pour l'ensemble des communes de la métropole dont Villeneuve Tolosane et Cugnaux :

- A la suite de l'effondrement d'un gros collecteur d'eaux usées (1,5m de diamètre) en Janvier 2021, très gros travaux de réfection réalisés, pour un budget 4000 K€, d'où un important déficit sur le budget « canalisations », entraînant une décision de la Métropole de réduire de manière drastique les travaux 2022-2023 sur l'ensemble des communes, dont Cugnaux et Villeneuve.
- Installation de compteurs de télérelève pour remplacer les compteurs de radio-relève; relevés 2 fois par jour (donc pas comparables aux compteurs Lynky); certaines personnes en refusent l'installation: elles en ont le droit mais la prestation du technicien venant sur place leur sera facturée (20 € pour plusieurs passages et pas 50 € comme cela a été dit parfois)"

CCSPL de la SPL du SIVOM SAGe

Intégration d'une nouvelle commune dans le SIVOM :

Noé, qui sera reliée au réseau de traitement de l'eau et de l'assainissement du SIVOM

Situation économique et financière du SIVOM :

L'inflation en France se situe à environ 6,2 % et la SPL doit prendre en compte la forte augmentation de l'énergie (surcoût de 750 000 $\ensuremath{\epsilon}$) et des réactifs, ainsi que l'augmentation des salaires. Le manque à gagner se situe à 1 800 000 $\ensuremath{\epsilon}$ sur un total des ressources évalué à 20 197 923 $\ensuremath{\epsilon}$. La direction de la SPL propose donc d'augmenter le prix du m³ d'eau de 6,2 % (ainsi que le prix du traitement des eaux usées).

Pour parvenir à équilibrer son budget, la SPL envisage de :

- Réduire les contrats de maintenance en faisant un bilan exhaustif des besoins,
- Faire supporter la hausse sur d'autres tarifs (compost)
- Réduire le recours aux contractuels,
- Limiter le recours à la sous-traitance en supprimant certaines prestations,
- Revoir les exigences techniques pour dégager des marges de manœuvre opérationnelles,
- Limiter l'emprunt sur les trois prochains exercices

Tarifs de l'eau des principales organisations productrices de la Région :

	pour 1 m ³	pour 120 m ³
MURET	1.5052 €	180.63 €
TM	1.5914 €	190.96 €
SAGE	2.0573 €	246.87 €
Labarousse	2.2278 €	267.34 €
Réseau	2.2384 €	268.60 €
SPEHA	2.3052 €	276.62 €
SICOVAL	2.3174 €	278.09 €
SIECT	2.3919€	287.02 €

Stand forum des associations et actions sur les marchés de Cugnaux, Seysses et Frouzins :

Nous avons mené des campagnes de distribution flyers sur les marchés à 2 reprises.

Notre présence sur le stand et sur les marchés a permis de recueillir des doléances d'usagers qui font l'objet d'une instruction par l'association :

• 2 cas de facturation anormale chez 2 usagers à Cugnaux

Par ailleurs, un problème d'eau potable anormalement chaude ou froide (Cugnaux, quartier La Françoy) pourra donner lieu à une intervention de l'association vis à vis des usagers de ce quartier qui le souhaitent à condition qu'ils adhèrent.

Un problème de servitude privée à Seysses a été porté à notre connaissance mais ne pourra donner lieu à intervention du fait de son caractère privé.

<u>Rappel</u>: selon les dossiers instruits, notre association peut exercer auprès de ses adhérents qui le souhaitent, un rôle de médiation vis-à-vis de Toulouse Métropole et du SIVOM SAGe, s'agissant de litiges de facturation, de problématiques de fuites d'eau ou de qualité etc.

Une proposition est soumise en séance : demander aux usagers demandeurs, si cela est justifié, une participation aux frais d'instruction des dossiers (ex : courriers recommandés, déplacements). Le montant moyen est estimé à 20€. Cette proposition sera étudiée lors du prochain CA.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

2 Rapport financier et vote :

Le trésorier présente le bilan financier :

- dépenses 997,36 € (envoi de courriers, papeterie, imprimeur, don à Eau Secours 31)
- recettes 428 € (cotisations)
- solde compte: 1961,75 €
- solde livret : 8476 €

Le montant des fonds l'association paraissent importants : ils datent d'une époque où le nombre d'adhérents était important (+ de 500). Actuellement notre activité est essentiellement administrative (ex : envoi de courriers). Pour autant, ces fonds sont nécessaires au cas où il serait nécessaire d'ester en justice et faire face aux frais d'avocat, extrêmement élevés. Par ailleurs, il est prévu un projet de réunion publique qui engendrera des frais.

Une demande de subvention a été déposée à la mairie de Cugnaux :

- Pour doter l'association de matériels informatiques et d'impression
- Pour participation aux frais de la réunion publique

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

3 Perspectives 2023

Les projets suivants sont présentés en séance :

- Projet de recyclage des eaux grises
- Réunion publique (recueil des attentes des usagers)
- Création d'un Site Internet

Projet de recyclage des eaux grises :

Pierre Gil présente un projet de recyclage des eaux usées dans des bâtiments collectifs neufs. Les eaux « grises », en provenance des éviers, lavabos, douches, lave-vaisselle, lave-linge seront décantées et réutilisées dans les toilettes, avec comme double avantage d'économiser de l'eau potable et de réduire la facture des usagers. Des démarches ont été menées par nos soins auprès d'un gestionnaire d'immeuble dans cette perspective. Nous sommes dans l'attente d'une suite.

Réunion publique:

L'association projette d'organiser une réunion publique (conférence thématique) afin de présenter à la population un ou des sujets relatifs à la ressource eau, avec la participation d'un sachant sur le ou les sujets choisis.

Une demande de participation financière a été déposée en mairie de Cugnaux (cf § 2).

<u>Création d'un Site Internet</u>:

L'association prévoit de créer un site Internet (qui existait dans le passé). Il sera la vitrine de l'association. Il permettra de publier des articles à destination des adhérents ou non adhérents ainsi que de centraliser les documents et fichier de l'association.

4 Election du nouveau CA:

Les membres du nouveau conseil d'administration qui se présentent sont :

Michel Blanc, Georges Bordenave, Robert Cazala, Philippe Fleygnac, Pierre Gil, Arlette Gineste, Marie Graciet, Christian Ladet, André Rodrigues.

L'AG vote à l'unanimité pour cette liste.

Le CA devra se réunir rapidement pour élire le nouveau président.

5 AG extraordinaire

Nous profitons de la présence des membres du CA et des personnes venues assister à l'AG pour évaluer la pertinence de porter le montant de la cotisation adhérents de 3 à 5 \in , montant inchangé depuis la création de l'association, soit plusieurs décennies.

Proposition adoptée à l'unanimité

6 <u>Situations particulières</u>

Travaux sur la commune de Cugnaux :

Ils ont pour finalité de :

- dissocier les eaux de pluie et les eaux usées
- créer un réseau pluvial à part entière
- éviter les débordements

Changement de traitement de l'eau potable

Dans le cadre de la rénovation de l'unité de production d'eau potable de Roques, des travaux ont débuté début février 2022 pour changer le traitement d'affinage et le désinfectant utilisé.

- L'ultrafiltration membranaire mise en place en 2006 et en fin de vie aujourd'hui, est remplacée par une désinfection UV (moins d'énergie, moins de réactifs et moins d'eau de lavage qu'avec les techniques membranaires avec un coût de renouvellement moins important).
- Le bioxyde de chlore est remplacé par du chlore afin de pouvoir interconnecter les réseaux de distribution d'eau potable avec d'autres unités de production d'eau (Saubens, Muret et Clairfont). Ce passage au chlore va perturber le microbiote du réseau pendant une période de transition de quelques jours à quelques semaines, et peut engendrer des désagréments de goût et d'odeur. L'eau restera malgré tout potable (accompagnement par l'ARS).

La réunion se termine à 22h.